

La présente constitue une autorisation spéciale de la directrice pour des fins de recherche scientifique au parc national d'Opémican. Elle est valide pour les personnes figurant sur ce document selon les conditions mentionnées.

Les titulaires de cette autorisation doivent avoir en leur possession et visible dans leur véhicule, en tout temps, une copie de l'entente et la présenter sur demande. De plus, ils doivent se conformer à la liste des activités autorisées, à la loi et au règlement sur les parcs.

En vertu de la Loi sur les parcs, la directrice peut modifier ou annuler cette autorisation en tout temps.

Titre du projet	Projet Onimiki – Caractérisation de la rivière Kipawa
Nom	Nicolas Deschamps
Adresse	249 Rue Alexandre, Laval, QC H7G 3L6, Canada
Téléphone	438-838-1248
Courriel	nicolas@dronedeschamps.com
Participants	Nicolas Deschamps et son équipe
Date	24 octobre 2022 au 15 novembre 2022 (travaux sur 5 jours, 1 jour de repérage + 4 jours de mission)
Lieu	Parc national d'Opémican
Le ou les titulaires sont autorisés à	<ul style="list-style-type: none">➔ Accéder gratuitement au parc pour les fins des projets ;➔ Sortir des sentiers balisés➔ Utiliser un drone à des fins de recherche scientifique
Conditions à respecter	<ol style="list-style-type: none">1. Informer la directrice Carine Bergeron et Sarah Lavoie, coordonnatrice de la conservation et de l'éducation, de toute modification au projet;2. Ne pas laisser de trace visible de leur passage;3. Ne pas porter atteinte à la sécurité des visiteurs (véhicules stationnés aux endroits prévus, matériel laissé dans les secteurs fréquentés, etc.)4. Remettre au parc un rapport d'activité;5. Remettre au parc une copie des publications associées au projet s'il y a lieu.



Carine Bergeron
Directrice

Signé à Témiscaming, le 7 septembre 2022